

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 20 JUIN 2012 à 18:30**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser**

**Présents :**

Mme Anne-Marie KEISER ( Présidente), Mr Bernard LAURET ( Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO ( Secrétaire), Mr Bernard DUSSAUT ( Titulaire), Mr Jean-Louis GLEYZE ( Titulaire), Mr Denis SABATÉ ( Payeur Départemental), Mr Georges-André PASTOR ( Titulaire), Mr Bernard LAVIE-CAMBOT ( Suppléant), Mr Emmanuel MOULIN ( Titulaire), Mr Jean-Luc LAMAISON ( Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL ( Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS ( Titulaire), Mr Alain PARMENTIER ( Titulaire), Mr Bernard ROUSSET ( Titulaire), Mr Xavier PITON ( Titulaire), Mr François MECHINEAU ( Titulaire), Mr Grégory JOSEPH ( Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN ( Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS ( Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL ( Suppléant), Mr Alain BOUSSIÉ ( Titulaire), Mr Georges LAYRIS ( Titulaire), Mr Alain SEBRECHT ( Titulaire), Mr Jean FAVORY ( Suppléant), Mr Jean-Pierre GASNAULT ( Suppléant), Mr Jean CLAVERIE ( Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS ( Titulaire), Mr Sylvain CROUZAT ( Suppléant), Mr Walter GRUBER ( Suppléant), Mr Daniel DUBOURG ( Titulaire), Mr Philippe MEYNARD ( Suppléant), Mr Jean-Louis SAUMON ( Titulaire), Mr Gérard LOUBET ( Suppléant), Mr Serge GURY ( Suppléant)

Martial MIGNET ( Titulaire) donne pouvoir à Mme Anne-Marie KEISER ( Présidente)

**DÉLIBÉRATION N° 20120627\_012**

**Budget supplémentaire 2012 - budget annexe "aménagement numérique du territoire"**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

## DÉLIBÉRATION N° 20120627\_012

**Budget supplémentaire 2012 - budget annexe "aménagement numérique du territoire"****I - Exposé des motifs**

**Considérant** le vote du Budget Primitif 2012 du Budget annexe « aménagement numérique du territoire » par délibération en date du 14 février 2012.

**Considérant** que les résultats 2011 ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2012 par délibération en date du 14 février 2012 et que cette affectation du résultat a été confirmée par délibération en date du 20 juin 2012.

**Considérant** que l'arrêté du 16 décembre 2010 réforme les règles d'imputation des Contrats de Partenariats Publics Privés. Aussi, avant cette réforme les Autorisations de Programme n'étaient que des engagements hors bilan mais faisant obligatoirement l'objet d'une annexe au compte administratif. Le coût global de l'engagement financier de la collectivité n'avait pas de traduction budgétaire. Désormais, le nouveau dispositif consiste à inscrire, généralement à partir de la date de mise en service, au bilan de la collectivité, l'actif faisant l'objet des crédits de paiement ainsi que de la dette correspondante.

Dans ce contexte, et pour information, le Payeur Départemental procédera lors de la mise en service du bien, par opérations d'ordre non budgétaires, aux écritures suivantes:

-le bien est intégré pour sa valeur totale en débit au compte 2151 (immobilisation corporelle, réseau de voirie), soit la somme de 59 503 482 euros (annexe 10 financière de l'avenant 2).

-la contrepartie est enregistrée au compte 235 pour la part investissement déjà payée, et au compte 1675 pour la part investissement restant à payer.

Après la mise en service du bien, la collectivité procède aux mandatements réels d'investissement sur le compte 1675. Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder à des ajustements du Budget Primitif 2012:

- Ouverture du compte 1675 (dette PPP) pour le mandatement des loyers à venir

Seul le contrat de partenariat public privé, dans le cadre de l'étendue de son périmètre initial, fera l'objet d'une comptabilisation au bilan de la collectivité; le réseau ainsi construit étant majoritairement réceptionné courant été 2012.

Le projet d'extension « GirNum v2 », objet de l'avenant n°3 du contrat de partenariat public privé et délibéré lors de la séance du Comité Syndical du 14 février dernier, ne sera traduit au bilan que lorsque sa mise en service sera effective. L'imputation

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

**DÉLIBÉRATION N° 20120627\_012****Budget supplémentaire 2012 - budget annexe "aménagement numérique du territoire"**

effective de ces loyers d'investissement restera donc imputée sur le compte 235 (immobilisations en cours).

Il convient également d'abonder le chapitre 21 (immobilisations corporelles) à hauteur de 10 000 euros pour la dépense suivante:

- acquisition d'un système de détection du réseau Gironde Numérique

L'obligation faite en M4 d'amortir dès la date d'utilisation du bien, soit l'année 2012, les biens ainsi inscrits au bilan, il convient d'ouvrir les chapitres suivants correspondants 68 (dotations au amortissements) et 28 (amortissement des immobilisations)

**II - Présentation du budget**

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 0 euros en section d'exploitation:

Il se présente comme suit:

**Les dépenses**, d'un montant total de 0 euros, sont réparties entre:

- Chapitre 011 (charges à caractère général): - 2 500 euros
- Chapitre 042 (amortissement des immobilisations): + 2 500 euros

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 2 500 euros en section d'investissement:

Il se présente comme suit:

**Les dépenses**, d'un montant total de 2 500 euros, sont réparties entre:

- Chapitre 23 (immobilisations en cours): - 9 261 056,34 euros
- Chapitre 16 (dette PPP): + 9 253 556,34 euros
- Chapitre 21 (immobilisation corporelle): + 10 000 euros

**Les recettes**, d'un montant de total de 2 500 euros, sont réparties entre:

- Chapitre 040 (amortissement des immobilisations) pour la somme de 2 500 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

**DÉLIBÉRATION N° 20120627\_012**

**Budget supplémentaire 2012 - budget annexe "aménagement numérique du territoire"**

- De bien vouloir approuver le Budget Supplémentaire 2012 du Budget annexe « aménagement numérique du territoire »

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 20 juin 2012

Pour expédition conforme.

La Présidente de séance

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

|   |         |
|---|---------|
| Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Aménagement numérique du territoire | BS 2012 |
| IV - ANNEXES  | IV      |
| ARRETE ET SIGNATURES  | D       |

Présenté par le La Présidente,  
A Bordeaux, le 20/06/2012  
Le La Présidente.

**La Présidente  
de Gironde Numérique**



**Anne-Marie KEISER**

Nombre de membres en exercice : **52**  
Nombre de membres présents : **23**  
Nombre de suffrages exprimés : **23**  
VOTES : Pour : **29**  
Contre : **0**  
Abstention : **0**

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.  
A Bordeaux, le **20/06/2012**

Date de convocation : **06 JUN 2012**

Les membres du Comité syndical,

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....  
A Bordeaux, le .....

